**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 35 (1890)
**Heft:** 10

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

nis en assez grand nombre pour permettre l'observation des points d'arrivée. Une fois la hausse trouvée, chacun de ces bons tireurs fera feu pour son propre compte en visant l'objectif avec le plus grand soin ; il le pourra d'autant mieux qu'il ne sera plus gêné par la fumée.

L'absence de fumée se trouve précisément favoriser ce genre de feu, et il étonnant qu'on soit arrivé à en tirer la conclusion contraire.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission fédérale désignée pour l'étude d'une nouvelle place de tir de la Ire division s'est rendue le 10 octobre sur l'emplacement proposé par l'Etat de Vaud, à Préverenges. Nous ignorons les décisions prises par cette commission, composée de MM. les colonels Walther et Isler, et M. le lieutenant-colonel Veillon ; cependant tout fait prévoir que l'emplacement projeté rencontrera l'assentiment général.

---

Une école, réunissant tous les instructeurs d'infanterie a eu lieu les dix derniers jours de septembre à Wallenstadt. Le but de cette école était l'étude du nouveau fusil. Ce but n'a guère pu être atteint, car, on le sait, le fusil dernier modèle n'est pas encore terminé, et tous les jours des changements de détails sont apportés en cours de construction. Mieux eût donc valu renvoyer l'école au premier printemps, comme il en a été un moment question.

Outre l'étude du nouveau fusil, celle du projet de règlement Feiss a été activement poursuivie. Des conférences ont été tenues entre MM. les instructeurs d'arrondissements, conférences dont les résultats sont gardés autant que possible secrets. Il n'est pas nécessaire cependant d'être doué d'un grand esprit de pénétration pour remarquer que le projet est loin d'obtenir la sanction générale, et que l'opposition s'accentue dans nos milieux militaires. Ajoutons que cette opposition n'est pas sans de justes motifs.

---

*Rassemblement de troupes.* — On écrit au *Nouvelliste Vaudois* :

« Une fausse idée que se sont faite beaucoup de soldats, c'est de croire que les vestons d'exercice, qui leur ont été distribués à l'occasion des dernières grandes manœuvres, deviennent leur propriété. Il en est résulté une perte que l'on estime à plus de 500 vestons pour la première division.

Il est fort regrettable que les hommes ne se rendent pas compte que tous les objets perdus, comme vestons, couvertures, outils de

pionniers, etc., etc., ne sont pas payés par la Confédération, mais par l'ordinaire du bataillon, c'est-à-dire par les soldats eux-mêmes, et qu'il est fort probable que le déficit de cette année devra être en partie reporté sur le cours de 1892, car l'argent restant en caisse ne suffit pas pour combler ce vide,

Il serait donc désirable que chaque homme possesseur d'une partie quelconque de l'équipement ne lui appartenant pas, la fasse parvenir à l'arsenal de Morges, et cela sans frais en mentionnant sur le paquet « Affaire militaire », ainsi que le numéro du bataillon. Chacun peut, avec de la bonne volonté, faire ces expéditions, tout en rendant service à ses supérieurs.

Je suis persuadé qu'une quantité d'objets rentreraient à l'arsenal, à la grande satisfaction de MM. les commandants et quatiers-maîtres des bataillons qui sont obligés de faire des avances d'argent pour pouvoir payer les notes qui leur seront réclamées.

Du reste, il est presque certain que des enquêtes seront organisées par les chefs de sections, et que les hommes trouvés en possession d'objets militaires seront traduits devant les tribunaux ».

---

Il manquait à notre armée une école proprement dite de musiciens militaires ; cette lacune serait à la veille d'être comblée : M. Kronig, directeur de la Musique de la ville de Berne, a l'intention de fonder, avec approbation supérieure, une école de musiciens, où seraient admis des jeunes gens de 16 ans auxquels on apprendrait à jouer des instruments en cuivre, en bois et à cordes.

---

**Thurgovie**. Les recettes du tir fédéral de Frauenfeld dépassent d'environ cent mille francs les dépenses. Le comité de fête a décidé de prélever sur ce superbe boni une somme qui sera envoyée au comité de secours du Rheinthal saint-gallois.

**Tessin.** Les bataillons 38 et 39 ont quitté le Tessin et sont rentrés à Berne au milieu d'un grand concours de population. Une fanfare les attendait à la gare, et c'est entre deux haies de flambeaux qu'ils ont traversé la ville. La troupe est licenciée.

Le régiment de dragons n° 8 est aussi licencié.

Le bataillon bernois n° 40, major Thormann (26 officiers, 719 s.-officiers et soldats), et le bataillon lucernois n° 42, major Schobinger (30 officiers, 960 s.-officiers et soldats), resteront au Tessin jusqu'à la fin de leur cours de répétition. Ils occupent Bellinzone, Lugano, Locarno et Mendrisio.

---

**France.** — Trois cuirassés de premier rang, prévus par le projet de budget de 1891, seront mis sur chantiers dès les premiers jours de l'année prochaine. Ils porteront les noms de *Lazare Carnot*, *Charles-Martel* et *Jauréguiberry*.

Le *Lazare-Carnot* sera construit à Toulon, sur la cale du *Magenta*, lancé au mois de mai dernier, en présence du président de la République. Il aura 116 m. de long, 21 m. 50 de large, 8 m. 30 de ti-

rant d'eau arrière et déplacera 11,988 tonneaux. Au tirage naturel, ses machines développeront 12,400 chevaux ; la vitesse correspondante sera de 17 nœuds. En activant les feux, le cuirassé filera 18 nœuds. L'armement principal de ce bâtiment se composera de deux canons de 30 cent. 5, deux canons de 27 cent., tous en tourelles tournantes, les deux premiers en chasse et en retraite, les deux autres en abord ; huit canons de 14 cent., également abrités dans des tourelles. L'armement sera complété par vingt-deux canons de petit calibre, à tir rapide ou à répétition.

Ce navire aura un cuirassement dont l'épaisseur maximum est de 45 centimètres.

Le *Charles-Martel* sera construit à Brest; il a le même armement et la même protection que le *Lazare-Carnot*, mais ses dimensions sont différentes. Il aura 119 m. 65 de long, 21 m. 72 de large, 8 m. 40 de tirant d'eau arrière et déplacera 11,882 tonneaux. Les machines seront de 12,000 chevaux et feront filer 17 nœuds au tirage naturel.

Les plans du *Lazare-Carnot* sont de M. le directeur des constructions navales Saglio ; ceux du *Charles-Martel*, de M. l'ingénieur de 1re classe Huin. Tous deux ayant été approuvés par le ministre, l'ordre de préparer leur mise en chantier et de passer les marchés de fournitures a été donné à Toulon et à Brest.

Le *Jauréguiberry* sera construit par les Forges et Chantiers de la Méditerranée, à la Seyne, sur les plans de M. Lagasse, ingénieur en chef de ces chantiers. On termine actuellement l'examen de ces plans et il est à présumer que dans quelques jours ils seront approuvés par le ministre.

Ces trois navires se distingueront pas une grande vitesse et par une excellente protection de toute leur artillerie. Quant à leur tonnage, il sera à peu près le même que celui du *Formidable* et de l'*Amiral-Baudin*, navires de 11,900 tonneaux.

— Un travail sur la mortalité dans les armées européennes a été achevé il y a peu de temps au ministère de la guerre.

D'après cette étude, l'armée espagnole compterait la plus forte proportion de décès annuels, soit 13.49 sur 1000 soldats.

Viennent ensuite l'armée russe avec 8.88 p. 1000; l'armée italienne avec 7.74 p. 1000; l'armée autrichienne avec 6 94 p. 1000, et l'armée française avec 6.09 p. 1000.

Les armées où le chiffre des décès est le moins élevé sont : l'armée anglaise, 5.13 p. 1000 ; l'armée belge, 4.07 p. 1000, et l'armée allemande, 3.97 p. 1000.

— Le général Ferron, commandant du 18e corps, a rendu compte au ministre de la guerre des résultats tactiques obtenus pendant les grandes manœuvres qu'il a commandées dans les Charentes.

En matière d'offensive, ces résultats ne sont pas, — paraît-il, — absolument conformes aux prévisions expérimentées pendant les manœuvres des 1er et 2e corps, à la suite du projet de règlement élaboré au camp de Châlons par le général du Guiny, comme conséquence de l'adoption des poudres sans fumée.

Les conclusions du général Ferron étant appuyées par le général de Galiffet, inspecteur du 18e corps, le conseil supérieur de la guerre

les discutera conjointement avec les propositions de la commission de Châlons, telles qu'elles ont été appliquées par le général Billot pendant les manœuvres du Nord.

— En application de la loi du 25 juillet 1887, portant création de nouveaux régiments de cavalerie et suppression du 6e escadron dans chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique, un décret du président de la République crée ce mois-ci un nouveau régiment de dragons, le 29e.

Ce corps de troupe est formé à cinq escadrons à l'aide de quatre escadrons prélevés, à raison de un par régiment, sur quatre régiments de dragons, et de quatre pelotons prélevés à raison de un par régiment sur quatre autres corps de même subdivision d'arme.

Les régiments sur lesquels s'opèrent ces prélèvements seront complétés dès que les ressources le permettront.

Le nouveau corps est organisé à Alençon où il tiendra garnison.

**Allemagne.** — La construction de la caserne du 22e régiment de dragons badois Prince-Charles est terminée à Mulhouse. Les travaux avaient été commencés au mois de mai de cette année et déjà le 28 septembre le régiment a pu s'installer dans la nouvelle caserne.

La ville de Mulhouse avait fait l'acquisition du terrain et avait fait construire le bâtiment, le fisc militaire a loué celui-ci avec le droit de préemption. La caserne se compose d'un bâtiment pour un escadron avec des locaux pour l'état-major, la cuisine et les réfectoires, d'un second bâtiment pour quatre escadrons et d'un pavillon pour les sous-officiers mariés. Chaque escadron dispose de six chambres pour vingt hommes chacune, d'un logement pour le vaguemestre et de plusieurs chambres pour les sous-officiers d'un âge avancé. Les casernes sont construites en forme de baraques; elles sont revêtues, à l'extérieur, de planches imprégnées. Les manèges sont assez grands pour permettre à deux sections d'exécuter simultanément leurs évolutions; les écuries sont très spacieuses. La maréchalerie contient les appareils les plus nouveaux; il y a une salle de bains, où chaque homme est obligé de se baigner une fois par semaine.

(*Le Progrès militaire.*)

**Autriche.** Une expérience intéressante a eu lieu le 17 juillet sur un des bras du Danube à Nussdorf, non loin de Vienne. Nous voulons parler des essais de la nouvelle torpille présentée par le comte Buonacorsi ; peu de personnes y assistaient, mais toutes étaient compétentes en la matière.

D'après la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, l'expérience a été couronnée de succès, et la torpille reconnue par toutes les personnes présentes, comme supérieure à la torpille Whitehead.

L'organisation de la torpille permet à l'air comprimé d'agir directement du réservoir d'air sur le propulseur, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une machine, comme c'est le cas dans la torpille-poisson. Le propulseur est constitué par deux hélices d'un modèle particulier et tournant en sens inverse : la vitesse qu'il communique à la torpille est telle que celle-ci se meut plus rapidement et plus longtemps que la torpille actuelle.

Enfin, et ceci est surtout à noter, la direction exclusivement automatique de la torpille Buonacorsi est telle, que les filets de protec-

tion Bullivan ou autres, qui servent de ceinture protectrice aux navires de combat, deviennent inutiles; la torpille nouvelle les évite en passant au-dessous des filets extrêmes d'immersion.

Cette torpille aurait, dit-on, été expérimentée à Kiel : on ne connaît encore rien au sujet de ces nouveaux essais.

*(La Belgique militaire.)*

— *Expérience avec la poudre sans fumée.* — Aux manœuvres de corps d'armée qui ont eu lieu à Grosswardein, en présence de l'empereur, le 15 de ce mois, on a expérimenté la poudre sans fumée sur une large échelle, dit la *Militär-Zeitung*.

Sur une étendue de 10 kilomètres, se trouvaient : 77 bataillons, 36 escadrons, 128 canons, et, malgré le feu le plus vif, pendant un combat de quatre heures de durée, la fumée produite n'a jamais été de nature à donner la moindre indication sur les emplacements, la force des troupes, la direction. On entendait, entre autres faits, les batteries fournir des salves, sans qu'il fût possible de juger de leur emplacement, même avec l'aide d'une lorgnette.

**Italie.** A la date du 1er octobre le corps spécial d'Afrique a été réorganisé comme suit :

| | *Officiers* | *Hommes* |
|---|---|---|
| Deux bataillons de chasseurs | 46 | 1,126 |
| Un bataillon de bersagliers | 18 | 406 |
| Une batterie de 6 pièces | 4 | 157 |
| Une compagnie d'artillerie à pied | 6 | 200 |
| Une compagnie d'ouvriers | 3 | 123 |
| Deux compagnies de sapeurs | 10 | 360 |
| Une compagnie de *spécialistes* | 7 | 250 |
| Une compagnie d'infirmiers | 5 | 120 |
| Une compagnie d'ouvriers d'administration | 5 | 250 |
| Une compagnie du train | 5 | 100 |
| Totaux | 100 | 3,096 |

Plus 371 chevaux et mulets.

Quant aux troupes indigènes elles forment :

6 bataillons d'infanterie à 4 compagnies;

2 escadrons de cavalerie;

1 batterie de montagne.

Les 6 bataillons d'infanterie comprennent 90 officiers italiens, 48 officiers indigènes, 42 gradés subalternes italiens et 4,866 hommes, avec 372 chevaux ou mulets.

Les deux escadrons de cavalerie ont 10 officiers et 50 gradés subalternes italiens, 256 soldats indigènes, 175 chevaux, 107 mulets de selle, 20 mulets de bât et 10 chameaux.

Un de ces escadrons est dit de Keren, et l'autre d'Asmara.

La batterie de montagne, à six pièces, compte 4 officiers et 16 gradés subalternes italiens, 165 canonniers indigènes et 125 mulets de selle et de bât.

**Angleterre.** — Un décret royal du 16 septembre nomme lord Wolseley commandant en chef des forces militaires de l'Irlande, en remplacement du prince Edouard de Saxe-Weimar.

Le général sir Ravers Buller lui succède comme adjudant général auprès du commandant en chef de l'armée, poste équivalent à celui de chef d'état-major général de l'armée.